



## COMPTE-RENDU NON OFFICIEL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Séance ordinaire du conseil tenue par visioconférence le 6 avril 2021.

Présents : la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne.

La conseillère Isabelle Couture est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Fortin, est présente.

Les délibérations peuvent être visionnées en ligne dans la page d'accueil de notre site Web.

1. L'ordre du jour a été adopté tel que présenté.
2. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars a été adopté tel que présenté.

#### **4. Période de questions**

La mairesse a répondu aux questions suivantes des citoyens :

- Au sujet de l'internet haute vitesse :
  - M<sup>me</sup> Élise Bouchard demande quand la population du lac des Sittelles peut s'attendre à être branchée et si un fournisseur est dans la lice, suite à l'annonce récente par les deux paliers de gouvernement;
  - M. Jocelyn Plante demande si Austin fournira une liste des résidences qui n'ont pas ou peu d'accès à l'internet lorsque l'opérateur local sera connu.
- Au sujet de l'aménagement d'un second accès au Développement Quatre-saisons :
  - M. André Roy demande où en est le dossier et si une décision a été prise quant au tracé choisi (chemin Galvin ou Clark);
  - M. Pierre Guérin veut savoir si l'étude de faisabilité produite par la firme Avizo sera rendue publique.
- M<sup>me</sup> Collette Charpentier demande s'il est possible de renommer une partie de la rue des Pruches, qui est en deux sections, ce qui porte à confusion.
- M<sup>me</sup> Suzanne Roy signale qu'il y a un énorme trou sur le chemin Hopps qui nécessite une réparation urgente.

- M<sup>me</sup> Diane Martin :
  - demande si un projet quelconque est à l'origine de l'augmentation marquée du nombre de camions semblant être très chargés qui circulent sur le chemin North;
  - s'inquiète des activités de déboisement sur les chemins North et Duval.
- M. Robert Fortier demande quelles sont les intentions du conseil relativement au terrain municipal du lac Orford.

Pour connaître les réponses, vous êtes invités à visualiser l'enregistrement de la séance, [partie 1](#).

## **5. Administration générale**

- 5.1 Le conseil a autorisé la radiation des petits montants à recevoir datant plus de trois ans.

## **6. Administration financière**

- 6.1 Le conseil a approuvé les comptes payés (150 002,17 \$) et à payer (239 173,17 \$).

- 6.2 Le [projet de règlement n° 21-483](#) concernant la modification du fonds de roulement a été déposé et présenté et avis de motion a été donné qu'il serait présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil. Le règlement a pour but d'augmenter le fonds de roulement, de 400 000 \$ à 900 000 \$.

- 6.3 Le conseil a autorisé un emprunt par billets pour le refinancement du règlement d'emprunt n° 15-423 (camion d'incendie acquis en 2016) et pour le financement du règlement n° 20-475 (travaux sur le chemin North réalisés en 2020) et la réduction du terme de l'emprunt de ce dernier.

- 6.4 Suite à un appel de soumissions public pour le refinancement du camion d'incendie (règlement n° 15-423) et financement des travaux réalisés sur le chemin North (règlement n° 20-475), un emprunt totalisant 553 900 \$, le conseil a accepté l'offre du soumissionnaire le plus bas, soit la Banque Royale du Canada, au taux de 1,74 % sur cinq ans.

## **7. Sécurité publique**

- 7.1 Le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie a été déposé au conseil.

- 7.2 Le conseil a nommé les patrouilleurs nautiques de la MRC de Memphrémagog à titre d'inspecteurs municipaux aux fins d'application des règlements portant sur la navigation et la protection des eaux du lac Memphrémagog.

- 7.3 Le conseil a autorisé la signature des documents nécessaires à l'enregistrement d'une servitude de passage dans le Développement Quatre-saisons pour l'aménagement, l'utilisation et l'entretien d'une borne sèche.
- 7.4 Le [projet de règlement n° 21-484](#) concernant la modification du règlement n° 01-264 concernant les nuisances a été déposé et présenté et avis de motion a été donné qu'il serait présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil. Le règlement a pour but de revoir les dispositions encadrant les nuisances dans les parcs et endroits publics de la municipalité.

## **8. Voirie et transport**

- 8.1 Le conseil a accepté l'offre de services d'Avizo Experts-conseils au montant de 21 656 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux de réfection sur le chemin Hopps. Les honoraires seront facturés sur une base horaire selon les travaux réalisés.
- 8.2 Le conseil a accepté l'offre de services de Solmatech inc. au montant de 15 442,75 \$, taxes en sus, pour le contrôle des matériaux utilisés dans le cadre des travaux de réfection sur le chemin Hopps. Les honoraires et les frais seront facturés selon les heures travaillées et frais réels encourus.
- 8.3 Suite à un appel d'offres public pour le rechargement sur géogrille des chemins Lyman et Patterson, le conseil a adjugé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Germain Lapalme et Fils, au montant de 353 000 \$ taxes comprises. Sept entrepreneurs ont déposé une soumission.

## **9. Urbanisme, zonage et environnement**

Le conseil a traité les demandes de dérogation mineure suivantes :

- 9.1 29, chemin Patch : Le conseil a accordé la demande de dérogation mineure n° 2021-04 visant à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire habitable à 3,5 m de la ligne latérale alors que le règlement de zonage exige une marge de 75 m. Cette exigence découle de la décision de la CPTAQ no 371196 et elle ne s'applique qu'aux demandes de permis de construction émis en vertu de cette décision. La demande ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines.
- 9.2 32, chemin Bishop : Le conseil a accordé la demande de dérogation mineure n° 2021-07 visant à permettre l'implantation d'un quai de 35 m. Le règlement exige une longueur maximum de 30 m mais, à ce point, l'eau n'atteint pas une profondeur adéquate pour accoster une embarcation (1,2 m).
- 9.3 69, chemin des Riverains : Le conseil a accordé la demande de dérogation mineure n° 2021-08 visant à régulariser l'implantation de la résidence à 8,5 m de la ligne avant. Le bâtiment avait été implanté à la marge réglementaire de 10 m mais la rénovation cadastrale a eu pour effet de modifier la configuration du lot.
- 9.4 61, chemin North : Le conseil a accordé la demande de dérogation mineure n° 2021-09 visant à régulariser l'implantation de la résidence à 8,84 m de la ligne

avant. Le bâtiment avait été implanté à la marge réglementaire de 10 m mais la rénovation cadastrale a eu pour effet de modifier la configuration du lot.

- 9.5 12, chemin de la Colline : Le conseil a accordé la demande de dérogation mineure n° 2021-11 visant à permettre la construction d'une nouvelle résidence à 10,3 m d'un cours d'eau vu les limitations du terrain quant à l'emplacement d'une résidence et de l'installation septique et que le bâtiment projeté n'empiète pas dans la bande riveraine.

Le conseil a traité les demandes de permis assujettis à un PIIA suivantes :

- 9.6 Lot 6 391 306 : Le conseil a accordé la demande n° 2021-02-0025 pour la construction d'une nouvelle résidence avec toit à versant unique.
- 9.7 Lots 5 386 495 et 5 385 100, rue du Lac-des-Sittelles : Le conseil a accordé la demande de permis n° 2021-03-0001 pour la construction d'une nouvelle résidence avec toit à versant unique.
- 9.8 69, chemin Channell Hill : Le conseil a accordé la demande de permis n° 2021-03-0008 pour la construction d'un bâtiment accessoire.

Le conseil a accordé les demandes de subventions au Fonds vert suivantes :

- 9.9 APELO : 11 333 \$ pour contrôler le myriophylle à épis au lac O'Malley.
- 9.10 APDMO : 1 927,20 \$ pour l'inventaire des plantes aquatiques et la caractérisation des rives de l'étang McKey.
- 9.11 APELOR : 585,75 \$ pour la mise en place de mesures visant à protéger la qualité de l'eau et la biodiversité au lac Orford.
- 9.12 Le conseil a confirmé l'embauche des écoconseillères Valérie Larose et Evanelle Gauthier pour la saison estivale.
- 9.13 Le conseil a autorisé le dépôt d'une demande de toponyme auprès de la Commission de toponymie du Québec afin de renommer une section de la rue des Liserons : « Impasse du Chèvrefeuille ».

## **10. Loisirs et culture**

- 10.1 Le conseil a autorisé le passage cycliste du Centre de jeunes de l'Estrie sur les chemins Nicholas-Austin et Cooledge, le 16 mai prochain, dans le cadre de sa collecte de fonds.
- 10.2 Le conseil a consenti une aide financière de 750 \$ à la Fabrique Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour la tenue d'activités dans le cadre des Journées du patrimoine religieux qui auront lieu les 11 et 12 septembre.
- 10.3 Le conseil a adjugé à M. Guy Martineau le contrat pour la tonte des gazons, au montant de 8 400 \$ pour l'année 2021 et de 8 500 \$ pour l'année 2022.

- 10.4 Le conseil a accepté l'offre de services de M. Guy Martineau au montant de 3 400 \$ en 2021 et 3 400 \$ en 2022 pour l'entretien des plates-bandes des parcs et de l'hôtel de ville et pour l'entretien des sites du circuit patrimonial et du sentier planétaire.
- 10.5 Le conseil a proclamé le 12 mai 2021 « Journée de la dyspraxie verbale », un trouble moteur de la parole qui touche près de 1 enfant sur 1000.

### **Santé et bien-être**

- 12.1 Le conseil a adopté la mise à jour de la Politique de la famille et des aînés 2021-2025 et du plan d'actions 2021-2023 qui en découle, et a nommé les membres du comité de suivi de la PFA dont le mandat vise à assurer la mise en œuvre et le suivi des actions prévues en 2021.

### **16. Levée de la séance**

La séance a été levée à 20 h 50, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités.